

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La grave crise du logement que nous vivons relève d'une grande imprévoyance des agents publics et para-publics, conjuguée au désintérêt croissant des banques pour ce secteur et à la longueur des procédures de viabilisation de terrains constructibles.

Cela donne un grand défi pour les sociétés coopératives, que l'ASH a un peu de peine à relever: son action demeure insuffisamment connue et elle peine en particulier à concrétiser l'émulation nécessaire entre la solidité des grandes coopératives et le dynamisme des petites.

Sa section romande en particulier s'enferme dans un prétendu conflit de personnes sans voir - sans peut-être vouloir voir - que la liberté d'expression que l'on reproche à son rédacteur en chef cache en fait le refus de sa difficulté à dynamiser le mouvement coopératif comme phare de la production de logement de qualité en perpétuel renouvellement.

L'ASH romande doit non seulement fournir des conseils à ses membres, diffuser leurs actions, former leurs responsables, gérer les aides économiques, comme le fait avec mérite son secrétariat. Elle devrait aussi inciter au progrès typologique en soutenant plus les maîtres d'ouvrage qui osent innover.

4 Pourquoi ne pas assortir ses aides de l'obligation de la procédure de concours d'architecture ou de toute procédure sélective?

6 Pourquoi ne pas instituer un prix annuel du meilleur logement?

9 Pourquoi ne pas financer, avec les instituts spécialisés, des recherches sur la flexibilité, pour trouver les meilleures réponses face à l'évolution de la famille et des modes de vie?

10 Pour répondre à la mobilité croissante exigée par notre société, pourquoi ne pas s'inspirer du concept de "space-sharing" (espace partagé) développé par l'immobilier de loisirs, où l'on achète une ou plusieurs semaines annuelles de jouissance d'un appartement de vacances? Le coopérateur pourrait ainsi acheter une part sociale non d'une société coopérative particulière mais de l'ASH: cela lui donnerait un droit prioritaire de location d'un appartement dans toute coopérative de l'ASH, s'il devait tout à coup changer d'appartement ou de ville. Il y a peut-être même là une conjugaison possible entre deux pulsions plutôt antagonistes comme la solidarité coopérative et l'aspiration à être propriétaire.

12 La plupart de ces idées ont été évoquées à Soleure lors du séminaire du 22 septembre dernier (cf. p. 8-9).

18 La relation qui en est faite ici est très succincte: plusieurs de ces thèmes mériteraient d'être développés dans un dossier thématique, d'autres d'être abordés de manière récurrente.

21 Ces thèmes n'intéressent pas que des responsables de l'ASH; ils interpellent aussi les architectes passionnés par la question du logement. Ils sont aussi lisibles par le grand public des coopérateurs: il faut trouver le style d'article qui ne les fasse pas décrocher au premier paragraphe!

François-Joseph Z'GRAGGEN

4 **Architecture**
Villa Chabbey
Nicolas Bassand

6 **Bien-être**
L'idéal coopératif suite
Roland Willomet

9 **OFL**
Cité Davidsboden
Bâle

10 **Logement social**
En Vuette
Bussigny

12 **Dossier:**
La crise du logement

18 **Chroniques**
D'une expo à l'autre
Anita Frei

21 **ASH**
Réponse de l'ASH romande
à la procédure de la LPL
Contrat-cadre de bail

En couverture:
Coopérative d'habitation «Cité-Derrière»
En Vuette à Bussigny

HABITATION
T I O N
revue bimestrielle romande
ISSN 0017-6419

Edition, administration et publicité
Société de communication de l'habitat social
C.P. 537 - 37, Grand-Rue, CH-1260 Nyon
tél. (021) 316 73 15 ou (022) 361 361 0
E-mail atelier_adn @dplanet.ch

Rédacteur en chef
François-Joseph Z'Graggen, arch. EPFL-SIA

Publicité
Editions CHANTIERS Montreux SA

Rédaction
Journalistes RP
R. Curtat, M.-Ch. Petit-Pierre, F. Girardin
Architectes
A. Frei, B. Marchand, N. Pham, R. Willomet,

O. Wagnières, M. Walther, M. Weil, F. Wenger
Sociologues
A. Compagnon, V. Kaufmann

Diffusion
La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'ASH - Section romande l'Association suisse pour l'habitat

Abonnement (CCP 12-14785-9)
Suisse: Fr.70.- par an (étudiants: Fr.45.- par an)
Etranger: Fr.90.- par an
Prix du présent numéro: Frs.14.-

Préresse et impression
Imprimerie Corbaz, Montreux